

Image not found or type unknown



Renonciation a droit de succession

Par **sdravo**, le **21/10/2013 à 23:16**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon conjoint est décédé, il n'y a pas d'Enfant il reste ma belle mère qui a droit a 1/4 de la succession celle-ci renonce a ce droit .a qui revient les 1/4 ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **22/10/2013 à 05:57**

Bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre